

Cet outil permet à la Lorraine de communiquer sur des dispositifs de soutien qui peuvent être fort utiles aux porteurs de projets. Plafonnées à 25 % du coût du projet pour les grands groupes et à 45 % pour les PME, les subventions peuvent être décisives lorsqu'elles augmentent la rentabilité d'un investissement ou permettent de limiter l'apport bancaire. Le Pacte présente également le grand intérêt de faire travailler ensemble les services de l'Etat, les collectivités, les porteurs de projets et les laboratoires et universités.

Comment expliquer le démarrage difficile du Pacte ?

Le démarrage a effectivement été très difficile. L'Etat et le conseil régional ont dû s'accorder sur un point d'entrée unique et sur les modalités de suivi des dossiers. Les filières ne se sont pas encore suffisamment appropriées l'outil mis à leur disposition. Le dispositif manque encore de notoriété. Mais nous avons bien progressé. Mis en ligne en début de semaine, l'Atlas de la Veme répertorie et localise environ 1 500 entreprises innovantes et centres de ressources. Nous envisageons également la création d'un label Pacte Lorraine pour renforcer la visibilité de la démarche.